

LE CHARGÉ DE LA RELATION ENTREPRISE À VOTRE ÉCOUTE

Le **Chargé de la relation entreprise - CRE** vous accompagne, vous conseille et vous informe pour sécuriser et fluidifier vos obligations déclaratives.

Février 2026



LEURS MISSIONS

- **Promotion des outils numériques**

Signalements arrêts DSN, attestations de salaire, déclaration accident de travail en ligne,... Le CRE est l'expert des téléservices pour améliorer la rapidité et la fiabilité des échanges.

- **Amélioration de la qualité des données**

Le CRE aide les services paie/RH/compta à comprendre l'importance des informations déclarées, il analyse et détecte les anomalies fréquentes et propose des solutions concrètes pour l'amélioration de la qualité des flux et des délais de paiements.

- **Information sur la réglementation**

Le CRE explique les évolutions légales et réglementaires (indemnités journalières, arrêts de travail, maternité, accidents du travail,...) pour que les entreprises appliquent correctement les règles.

- **Facilitation des relations**

Le CRE est un relais de confiance qui permet de résoudre les blocages techniques, d'orienter les interlocuteurs vers les bons services.

- **Lutte contre l'absentéisme**

Le CRE est porteur d'informations et de promotion des actions de prévention et des différents dispositifs de la désinsertion professionnelle.

VOTRE CHARGÉ·E DE RELATION ENTREPRISE



Anime les webinaires et réunions collectives.



Se déplace chez vous.



Vous informe par emailing.



La gestion du suivi de dossier indemnités journalière - IJ (Ex. : réclamations) relève d'un autre service que celui du CRE. **Contactez la Caisse d'Assurance Maladie de votre salarié.**



ameli.fr / Espace entreprises
net-entreprises.fr



36 79 Plateforme dédiée aux employeurs.
0 806 800 700 Hotline net-entreprises.fr